



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 14 octobre 2014

L'an deux mille quatorze et le quatorze octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - MENU (Remplaçante) - TAILLANDIER - RABOU - MM ALBA - BARBARO - BONNET - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - GODEFROY - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B. VICENTE.

M. Thierry BARDOU a donné procuration à Mme Alexandra TAILLANDIER.

N° 2014/133

Objet : Plan de financement du projet de collecte et de traitement des pneus usagés – phase II

Monsieur le Président revient sur le projet de collecte et de traitement des pneus usagés mis en place à l'origine sur le secteur de l'ex-territoire du Pays d'Agout et propose que cette action puisse se renouveler sur l'ex-territoire du Lautrécois afin d'harmoniser cette démarche.

Un diagnostic a été réalisé et a identifié un gisement de 290 tonnes de pneus usagés soit environ 27 000 pneus, principalement chez les agriculteurs et à titre mineur chez les particuliers. Cette opération serait menée en fin d'année 2014, début 2015.

Monsieur le Président présente le plan de financement prévisionnel du projet :

ORGANISMES	TAUX DE PARTICIPATIONS	MONTANT € TTC
Conseil Général du Tarn	20 %	12.499,91
Coopérative Arterris (fixe)	1,2 %	770
Groupama (fixe)	1,2 %	770
CCLPA	77,5 %	48.459,64
Total		62.499,55

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée d'approuver la réalisation de cette opération et son plan de financement comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la réalisation de l'opération de collecte et de traitement des pneus usagés sur l'ex-territoire du Lautrécois et son plan de financement d'un montant total de 62.499,55 € TTC, comme indiqué ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Ordures Ménagères 2014,
- autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 15 octobre 2014.

Le Président,
Raymond GARDELLE